

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 26 janvier 2023 – 19h

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 13 janvier 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : BARBAN Daniel (Pouvoir donné à GRAS Julien), GALLAND Daniel (Pouvoir donné à ROCHAS Alain)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Ordre du jour :

- Invitation de M.ANEL (Régime forestier dans les bois et forêts)
- Délibération DM budget commune : annulée puisque pas de modification à valider
- Délibération dépenses d'investissements/ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2023
- Délibération pour fixer un prix de location des salles pour le réveillon de la saint Sylvestre
- Délibération pour valider le contrat de maîtrise d'ouvrage des travaux pour l'école de D'Ores et déjà : annulée puisque la délibération initiale est suffisante pour autoriser le Maire à signer le contrat
- Délibération pour autoriser le remboursement de frais avancés par les conseillers
- Reformulation de la délibération pour les travaux de goudronnage 2022
- Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits (M57)
- Délibération sur le programme d'extension d'éclairage public

➤ Invitation M.ANEL. Technicien Forestier Territorial

M. Lionel MAZOYER, chef de L'Unité Territoriale Gap-Champsaur-valgaudemar, et M.ANEL Technicien Forestier Territorial de la même unité présentent les bilans 2022 de l'activité au sein de la forêt communale d'Aubessagne.

M. MAZOYER et M.ANEL poursuivent par la présentation du programme des travaux à mener.

Par la suite, ils communiquent sur « le programme surface + » qui consiste à recenser les parcelles communales qui ne relèvent pas encore du régime forestier. M.ANEL a recensé les parcelles qui pourraient être intégrées ce régime. Il propose au Conseil Municipal de fixer une date pour se rendre ensemble sur le terrain et pour valider ou non le transfert de ces parcelles communales au régime forestier.

- **Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2022**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de pouvoir payer les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2023 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2022.

Budget commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2022 (hors chapitre 16) : 808 274,58 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 139 500 € € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
101	Matériels divers (Logiciel JVS)	20	5 000 €
101	Matériels divers	21	10 000 €
205	Enfouissement Les Costes TR 2 EP	21	5 000 €
210	Four Villard Saint Pierre	21	17 000 €
211	Réhabilitation cure St Eusèbe	21	10 000 €
214	Aménagement Place du Maisseret	21	41 500 €
215	Numérotation des voies	21	1 000 €
219	Projet agrandissement école	21	20 000 €
299	Réhabilitation bâtiments communaux	21	10 000 €
301	Etude de programmation pôle économique	20	20 000 €

Budget Eau et assainissement : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2022 (hors chapitre 16) : 1 156 184,04 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 289 046,01 € aux programmes suivants :

- Opération : 103 Travaux réseau EP Les Costes / chapitre 21 : 279 046.01 €
- Opération : 400 Travaux et acquisition imprévus / chapitre 21 : 10 000.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2023, dans les conditions exposées ci-dessus.

- **Délibération pour fixer un prix de location des salles pour le réveillon de la saint Sylvestre**

Monsieur le Maire demande de préciser les tarifs à appliquer pour les locations de salle lors de la Saint Sylvestre.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de salle suivants :

DESIGNATION ET MOTIF	DUREE	TARIF salle polyvalente de Chauffayer	TARIF salle polyvalente des Costes	Salle des associations	Salle de St Eusèbe
Mariage personnes hors commune	3 jours	400.00 €	230.00 €	Uniquement aux personnes de la commune Tarif 50€	Uniquement aux personnes de la commune Tarif 50€
Mariage personnes de la commune	3 jours	100.00 €	80.00 €		
Week-end hors commune (anniversaire, communion, baptême)	2 jours	200.00 €	200.00 €		
Week-end commune (anniversaire, communion, baptême)	2 jours	80.00 €	80.00 €		
Association animation à but lucratif	2 jours	110.00 €	110.00 €		
Association animation à but non lucratif	2 jours	Gratuit	Gratuit		
Apéritifs -	1 jour	50.00 €	50.00 €		
Anniversaire jeunes moins de 18 ans de la commune	1 jour	Gratuit	Gratuit		
Réunion	1 jour	Gratuit	Gratuit		
Package 2 salles, Mariage d'une personne hors commune	3 jours	500.00 €	500.00 €		
Package 2 salles, Mariage d'une personne de la commune	3 jours	180.00 €	180.00 €		
Soirée St Sylvestre organisée par une personne hors commune	2 jours	400,00 €	230,00 €		
Soirée St Sylvestre organisée par une personne de la commune	2 jours	100,00 €	80,00 €		
Si lors de l'état des lieux de sortie, les locaux ne sont pas propres ou dégradés, le coût de réparation sera facturé au titulaire du présent contrat.					

➤ **Délibération pour autoriser le remboursement de frais avancés par les conseillers dans le cadre de leur mandat**

Monsieur le Maire présente les demandes de remboursement de deux conseillers municipaux relatives à l'avance de frais.

- ✓ Monsieur Julien GRAS a acheté deux poubelles recyclables pour l'établissement scolaire suite à la décision prise lors du conseil d'école du 8/11/2022. Le coût de cet achat est de 159.78€
- ✓ Monsieur Serge BLANC a acheté les ingrédients nécessaires à la réalisation des toasts pour le marché de Noël. Les frais avancés s'élèvent à 14.57€

Monsieur le Maire précise que ce type de régularisation doit être exceptionnel et rappelle que toutes les dépenses de la commune doivent être réalisées par mandat et gérées par le secrétariat de la mairie. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à effectuer les remboursements les frais engagés et exposés ci-dessus à M.Julien GRAS Julien et M.Serge BLANC.

➤ **Reformulation de la délibération pour les travaux de goudronnage 2022**

Monsieur le Maire propose de reformuler la délibération d'attribution des travaux de goudronnage 2022 en précisant la subvention du Département afin de pouvoir demander le versement de cette somme.

➤ **Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits (M57)**

Cette délibération devra être prise en même temps que le vote du budget.

➤ **Délibération sur le programme d'extension d'éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEP du Champsaur-Valgaudemar va être sollicité pour la réalisation de travaux d'extension de l'éclairage public de la commune. Monsieur le Maire précise que :

- ✓ Pour l'année 2023, la commune bénéficiera d'une participation financière du SIEPCV à hauteur de 25% (du montant HT)
- ✓ Pour l'année 2024, le SIEPCV soutiendra la commune à hauteur de 20% (du montant HT)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide :

- **le programme d'extension de l'éclairage public pour l'année 2023 sur les secteurs de la commune suivants :**

Travaux d'extension de l'éclairage public 2023 – Aubessagne	TOTAL HT	TOTAT TTC
Extension éclairage public au Bannet	1 147,05 €	1 376,46 €
Extension éclairage Public à St Eusèbe	11 745,27 €	14 094,32 €
Déplacement éclairage public embranchement Dreaux et ligne droite Combardenq	995,81 €	1 194,97 €
Remplacement d'un projecteur d'éclairage public à la salle des fêtes de Chauffayer	1110 €	1332 €

TOTAL	14 998,13 €	17 97,75 €
--------------	--------------------	-------------------

- **Le programme d'extension de l'éclairage public pour l'année 2024 sur les secteurs de la commune suivants :**

Travaux d'extension de l'éclairage public 2024 - Aubessagne	TOTAL HT	TOTAT TTC
Extension éclairage public Combardenq souterrain	7 761,89 €	9 314,27 €
Extension éclairage public La Pierre	12 575,98 €	15 091,18 €
Extension éclairage public Costes	6 370,15 €	7 644,18 €
Pilotage de l'éclairage public à la salle des fêtes Chauffayer*	1 693,28 €	2 031,94 €
TOTAL	28 401,30 €	34 081,57 €

* En fonction des décisions prises d'ici là par le Conseil Municipal de couper ou pas l'éclairage public la nuit

Questions diverses :

- Point sur la souscription à la fondation de patrimoine

Monsieur le Maire fait un point sur les dons versés pour la réhabilitation des chapelles de La Pierre et de l'Hôpital à la Fondation du Patrimoine (23 donateurs ont versé 2 250€). Il manque à ce jour 1 128€ pour atteindre le seuil des 5% du montant des travaux nécessaires au déblocage des fonds.

- Dossier DETR

Monsieur le Maire précise qu'une subvention a été demandée à la DETR pour financer une partie de la réalisation de la sculpture qui sera exposée à la Mairie. Une deuxième demande d'aide financière sera adressée à la Région ou au Département 05.

- Point fiches action ORT, Petites villes de demain

Monsieur le Maire présente les thématiques des 9 fiches actions déposées dans le cadre du programme « Petites villes de demain » :

- Etude de programmation bâtiment économique (2023)
- Pôle économique dans le bourg de Chauffayer (2024)
- Réhabilitation de la cure de Saint Eusèbe en deux logements (2023)
- Aménagement et valorisation du lac de Roaffan (2023)
- Agrandissement de l'école d'Aubessagne (2024)
- Aménagement de la traverse du bourg de Chauffayer (2024)
- Agrandissement de la mairie (2024-2025)
- Assainissement Saint Eusèbe (2024-2025)
- Réhabilitation de la cure des Costes (2025-2026)

- Concert du festival de Chaillol à l'église de Chauffayer le samedi 25/02 à 20h30

Monsieur le Maire présente la proposition de concert dans le cadre du festival de Chaillol. Un saxophoniste et un contrebassiste joueront le samedi 25/02 à 20h30 à l'église de Chauffayer.

- Date du prochain marché de Noël

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir la date du prochain marché de Noël pour réserver dès à présent la salle des fêtes. Le Conseil Municipal décide de fixer la date du 10 décembre 2023.

- 5^{ème} salon de l'élevage Haut-Alpin : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le courrier des Jeunes agriculteurs 05 sur le 5^{ème} salon de l'élevage Haut-Alpin. Afin de soutenir cette initiative, Monsieur le Maire explique que l'on peut faire réaliser une cloche au nom de la commune qui sera remise aux lauréats. Le Conseil Municipal décide de commander deux cloches pour cette manifestation.

- Demande de place commerçant ambulant (pizzeria)

Monsieur le Maire présente la demande d'un commerçant ambulant qui souhaite avoir un emplacement public sur la commune pour installer son camion pizza. Le Conseil Municipal valide la possibilité de réserver un emplacement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de cette demande.

- Demande d'appels aux dons de joie et soleil

Monsieur le Maire présente la demande d'appel aux dons de l'association « Joie et Soleil ». Le conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300€.

- Rupture d'un commun accord du contrat d'apprentissage d'Iseult

Monsieur le Maire informe que l'agent en contrat d'apprentissage ATSEM à l'école a demandé une rupture de contrat suite à des difficultés d'ordre personnel. La mairie a donc procédé à la rupture d'un commun accord de son contrat d'apprentissage.

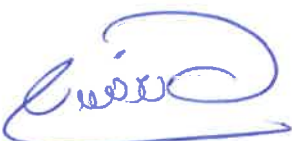
- Point sur le travail de la Commission et la distribution des colis des aînés

Monsieur le Maire rappelle que la distribution des colis aux aînés aura lieu ce samedi 28 janvier. Les membres de la commission « vie associative » présentent les produits commandés pour les colis des aînés. Le Conseil Municipal s'organise pour la confection des colis et leur distribution.

- 100 ans du doyen homme de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille de notre doyen organise une réunion familiale pour l'occasion le 25 février 2023 à la salle des fêtes. La commune et les sapeurs-pompiers seront donc présents pour marquer ce moment important.

Le secrétaire
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

